



Paris, le 7 novembre 2014,

---

## Déclaration liminaire GT carrière Ouvriers d'Etat DGAC

---

Mesdames, Messieurs,

Suite aux accords protocolaires, l'administration a proposé en CT du 5 novembre une décision relative à l'organisation du SG. Ce projet inclut la création d'un centre de gestion partagé, en charge des Ouvriers.

En séance, Force Ouvrière a demandé des éclaircissements sur l'article 13, notamment sur la convention avec les établissements ouvriers et la présidence des CAO. Madame la Sous-directrice des Personnels nous a répondu que certaines CAO seraient présidées, par délégation, par SDP. Pour FO, cette proposition est irrecevable. Jamais évoquée en protocole, cette option est une façon cachée de pousser au regroupement des CAO en une CAO unique, ce que nous avons toujours dénoncé. A ce titre FO, et seul FO, a voté contre le projet. Nous exigeons que les CAO soient, comme écrit dans les textes actuels, présidées par le chef d'établissement ou son représentant, ce que n'est en aucun cas SDP, service du SG. Nous ne pouvons pas admettre que ce qui a été acté en protocole soit remis en cause par des moyens détournés et contraires aux attentes des agents.

Nous déplorons qu'à aucun moment l'administration ne nous ait informés de cette évolution, et que cette démarche ait été cachée aux organisations syndicales, au détriment de la confiance nécessaire au dialogue social.

La délégation SNPACM-FO

